

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Mai 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICHARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. Florent TANI et Mme Laurence PELÉ LEGOUX.

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Avis sur le lancement des études relatives à un projet éolien.</i></b>
-----------------------	--

N° 2018 / 05 / 12

*Monsieur le Maire expose que la Société SOLVEO ENERGIE, désirant réaliser un projet éolien sur le territoire communal dans une zone particulièrement favorable au sud des Landes de Bossagay, a contacté le 21 Février 2018 la Commune de BLAIN.*

*Le projet situé entre les hameaux de Bellevue, St Gabriel, St Raphaël, la Sensive et La Farinelais, en limite Ouest de la Commune, en bordure de la Commune de BOUVRON, pourrait comporter entre 3 et 5 éoliennes à cheval sur les deux territoires.*

*Des démarches ont été menées auprès des propriétaires et des exploitants de la zone dont les retours ont été très positifs d'après la société SOLVEO ENERGIE.*

*De ce fait, la société sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour conduire une étude préalable visant à confirmer le potentiel et la compatibilité de la zone pressentie. L'étape de développement consistant aux études de faisabilité (observations de terrain, mesure de vitesse de vent, étude du document d'urbanisme, conduite de l'étude d'impact,...) sera réalisée exclusivement à leur charge et à leurs risques. Si les études s'avéraient favorables, elle devra s'engager à réaliser le projet d'implantation en toute transparente vis-à-vis des élus locaux, de la population et des administrations.*

.../...

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1311-10,*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 1212-1, L 1211-1,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme - Agriculture - Travaux du 18 avril 2018.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*AUTORISE la société SOLVEO ENERGIE à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires à la réalisation du projet (déclaration préalable pour la pose d'un mât de mesure de vent, demande de raccordement auprès du gestionnaire du réseau électrique, dépôt des dossiers administratifs, ...),*

*DEMANDE à être informé des grandes étapes du développement du projet.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 4 Juin 2018,  
Le Maire,

